PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRORDINAIRE DU MARDI 27 OCTOBRE 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 27 octobre 2020 à 19 h 30, au Centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Le Conseil de la municipalité de Saint-Télesphore siège en séance extraordinaire ce 27 octobre 2020 par visioconférence ou par conférence téléphonique.

Lors de cette séance, étaient présents :

- le conseiller monsieur Raymond Leclair par visioconférence
- le conseiller monsieur François D'André par visioconférence
- le conseiller monsieur Paul Gauthier par visioconférence
- la conseillère madame Linda Major par visioconférence
- le conseiller monsieur Jean-Marie Lavoie par conférence téléphonique

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Yvon Bériault.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance extraordinaire, madame Micheline Déry, CPA, CGA, directrice générale et secrétaire-trésorière, directement du Centre communautaire Rémi-Sauvé.

Le maire, monsieur Yvon Bériault, est également présent au Centre communautaire Rémi-Sauvé et dirige la séance extraordinaire par visioconférence et conférence téléphonique.

Les règles de mesures d'hygiène sont respectées par les personnes présentes, tel que le lavage des mains, la distanciation physique de deux mètres et le port du masque obligatoire.

Arrivée du conseiller monsieur Robert Théorêt à 19h37 par visioconférence.

2020-10-22 **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Monsieur le maire Yvon Bériault vérifie et constate qu'il y a quorum.

ATTENDU QUE, par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire et a pris certaines mesures afin de protéger la population ;

ATTENDU QUE les décrets subséquents prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 28 octobre 2020 par le décret numéro 1094-2020 du 21 octobre 2020 ;

ATTENDU QU'en raison de la situation épidémiologique de COVID-19, le gouvernement du Québec a annoncé le passage de toute la région de la Montérégie au palier 4 – alerte maximale (zone rouge), et ce, à compter du 16 octobre 2020 ;

ATTENDU QUE, dans les régions ayant un niveau d'alerte maximale (zone rouge), les séances du conseil doivent se tenir sans la présence du public ;

ATTENDU QUE la direction de la Santé publique recommande et favorise les activités à distance, soit par vidéoconférence ou par appel téléphonique, lorsque c'est possible ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil confirment avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire de la façon et dans les délais prescrits par la Loi ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

D'OUVRIR la présente séance extraordinaire du 27 octobre 2020 à 19 h 33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire, Yvon Bériault, procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Présentation du rapport financier 2019 par l'auditeur indépendant
4. Dépôt du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2019
5. Travaux de traitement de surface double sur une partie des chemins Saint-André et de la Rivière-Beaudette ainsi que la Montée Cross
6. Compensation de base aux municipalités du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)*
7. **Période de questions**
8. Levée de la séance extraordinaire

Arrivée du conseiller monsieur Robert Théorêt à 19h37 par visioconférence.

PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2019 PAR L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Monsieur Michel Poirier, CPA, CA, auditeur indépendant de la firme *Poirier & associés inc. Société de comptables professionnels agréés,* présente par visioconférence le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

CONFORMÉMENT à l'article 176.1 du *Code municipal,* la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, dépose le rapport financier de la Municipalité de Saint-Télesphore pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 et le rapport de l'auditeur indépendant signé par Michel Poirier, CPA, CA de la firme *Poirier & associés inc. Société de comptables professionnels agréés.*

2020-10-23 **TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE SUR UNE PARTIE DES CHEMINS SAINT-ANDRÉ ET DE LA RIVIÈRE-BEAUDETTE AINSI QUE LA MONTÉE CROSS**

ATENDU QUE le conseil municipal a octroyé le contrat pour les travaux de traitement de surface double sur une partie des chemins Saint-André et de la Rivière-Beaudette ainsi que la Montée Cross, à *Les Entreprises Bourget inc*., et ce, conformément à la résolution 2020-08-13 ;

ATTENDU la recommandation de madame Nirisoa Raherinaina, ing., M.ATDR, ingénieure municipale de la direction de l'ingénierie et infrastructures de la FQM ;

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 1, d'un montant de 980 893,21 $ taxes incluses, à *Les Entreprises Bourget inc.* pour les travaux de traitement de surface double sur une partie des chemins Saint-André et de la Rivière-Beaudette ainsi que la Montée Cross ;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 2, d'un montant de 30 960,30 $ taxes incluses, à *Les Entreprises Bourget inc.* pour les travaux de traitement de surface double sur une partie des chemins Saint-André et de la Rivière-Beaudette ainsi que la Montée Cross.

Le tout représentant la somme de 1 011 853,51 $ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-10-24 **COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS DU *PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL* (PAERRL)**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 124 960 $ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par la conseillère Linda Major
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Télesphore informe le ministère des Transports, par le biais de ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs et aux exigences du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local* (PAERRL).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes en visioconférence ou conférence téléphonique ont posé des questions ou apporté des commentaires sur les sujets suivants :

- Travaux de voirie
- Rapiéçage et réparation d'asphalte
- Fonds de voirie

2020-10-25 **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés, il est proposé par le conseiller François D'André, appuyé par le conseiller Paul Gauthier et résolu que la séance extraordinaire du 27 octobre 2020 soit levée à 20 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Je soussigné, Yvon Bériault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

_____
Monsieur Yvon Bériault, maire

_____
Micheline Déry, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière